

Communiqué de presse

Paris, le 2 février 2021

Création du Syndicat des courtiers en énergie

Capitole Energie, Enoptea, Mon Courtier Energie, Omnegy, Opéra Energie et Place des Energies annoncent ce jour la création du Syndicat des courtiers en énergie.

L'essor des courtiers en énergie

Spécialistes des marchés de l'énergie, les courtiers en énergie accompagnent les consommateurs, résidentiels ou professionnels, dans la négociation de leurs contrats d'électricité et de gaz naturel. Les courtiers en énergie obtiennent des offres de différents fournisseurs d'énergie adaptées au besoin du client, et réalisent une comparaison des différentes offres reçues. Ils conseillent chaque client dans l'analyse des offres des Fournisseurs et facilitent la signature du contrat de fourniture d'énergie.

Le métier de courtier en énergie s'est considérablement développé en France depuis quelques années, notamment sur les marchés des entreprises et professionnels. Les courtiers en énergie permettent de bénéficier des opportunités de l'ouverture des marchés du gaz naturel et de l'électricité, grâce à une mise en concurrence de différents fournisseurs. Face à la complexité des offres et de la réglementation, le courtier en énergie permet au consommateur de s'y retrouver, de faciliter sa démarche d'achat et d'obtenir des prix satisfaisants et des offres adaptées à son engagement environnemental.

Ainsi que l'a souligné la Commission de régulation de l'énergie dans son dernier rapport sur le fonctionnement des marchés de détail, les courtiers en énergie participent directement à l'animation et au dynamisme concurrentiel de ces marchés, au bénéfice des consommateurs finals.

Dans le contexte de la crise sanitaire et à l'heure où les différentes régulations conduisent à une hausse sensible des coûts énergétiques (hausse combinées du tarif réglementé, du marché de capacité, du tarif d'acheminement, des coûts des certificats d'économie d'énergie...), les consommateurs deviennent plus attentifs à leur consommation et souhaitent comparer les différentes offres existantes.

Pourquoi un syndicat ?

Le Syndicat des Courtiers en Energie (SCE) a pour objet de représenter et de promouvoir la profession de courtier en énergie en France. Le Syndicat entend être l'interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, des autorités de régulation et des autres acteurs de l'énergie en France (associations de consommateurs, fournisseurs...).

En créant le Syndicat, les membres fondateurs souhaitent agir pour permettre le développement et la consolidation du métier de courtier en énergie en proposant de hauts standards de qualité et d'éthique. A cet effet, le Syndicat a élaboré un Code de Bonne Conduite que l'ensemble des membres s'engage à respecter. Ces règles de conduite visent à préserver la bonne réputation et soutenir les efforts des professionnels du secteur afin de développer le courtage en énergie de façon saine, professionnelle et efficace.

Charlie Evrard, président du Syndicat : « la création du Syndicat des courtiers en énergie découle du rôle croissant que ces derniers remplissent auprès des consommateurs finals et du souhait de structurer la filière au travers de l'exigence d'un haut niveau d'intégrité ».

Contact presse : Atlas Public Affairs – 01.75.42.95.94